

In medio stat virtus

Décembre

Année 2018, N° 23



Invitation

Si vous désirez venir discuter de la vie du village, visiter la maison de village et des ateliers communaux ou bien tout simplement échanger de différents sujets, la mairie vous accueillera avec plaisir, autour d'un café ou d'une infusion, les samedis matins.

MOUSSY et vous

Lettre d'information

La maison de village vous accueille

La maison de village est occupée fréquemment depuis son ouverture l'an dernier pour différents événements organisés par la mairie ou bien pour les activités du foyer rural. Chaque génération y est représentée. Le 14 mai dernier, le conseil municipal a fixé les conditions de location de la salle.

- Capacité d'accueil : 80 personnes.
- Jours de location : Week-end => Samedi et / ou dimanche. Les clés peuvent être remises dès le vendredi soir et doivent être rendues au plus tard à 19 heures le dimanche. Si la location concerne la journée du dimanche, celles-ci pourront être rendues le lundi matin.
- Horaires : 10h – 19h.
- Prix : 100 € la journée / 150 € le week-end.
- Caution : 300 € en espèces.
- Attestation d'assurance : Obligatoire.



Elle pourra être louée le mercredi après-midi pour des événements en faveur des enfants en présence d'un adulte (mêmes conditions de réservations) => 50 €

La salle est réservée en priorité aux besoins de la mairie puis à ceux du foyer rural.

Pour tout renseignement, contacter la mairie. Une convention d'utilisation de la salle entre la mairie et le foyer rural sera effective à partir du 1er janvier 2019.

Le mot du maire

De tous les événements qui ont jalonné cette année, il y a les bons et ceux que nous souhaiterions ne pas retenir. Parmi eux, ceux qui entraînent quelques désillusions alors que l'objectif était d'agir pour le bien de tous. En effet, le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé mais un litige pourrait le voir annuler. En outre, un point de son règlement va à l'encontre de ce qu'exige l'architecte des Bâtiments de France...



Je salue le courage du conseil municipal d'avoir pris des décisions importantes pour le maintien de l'indépendance de notre commune et la liberté de ses choix. Sur ma proposition, il a relevé les taux des taxes locales alors que nous sommes dans

une période à forte tension sur le sujet. Il devenait impossible de continuer avec si peu de ressources (voir le numéro n° 21 de Moussy et Vous, le dossier « un œil sur les finances »). C'est aussi ce qui a entraîné la mutualisation du temps de travail de notre agent communal avec la commune de Boissy l'Aillière.

L'année aura été rythmée également par la réalisation du contrat rural, notamment l'opération 3 consistant à la restructuration de la mairie et qui touche maintenant à sa fin. En effet, les bureaux de ce bâtiment ont fait tout dernièrement l'objet d'un rafraîchissement : peintures et sols ont été renouvelés.

Restent « le petit bureau » et le couloir qui connaîtront le même sort prochainement. Plus tôt dans l'année, le vestiaire et les toilettes ont été créés occupant environ 1/3 de l'espace de l'ancienne salle d'école devenue ces dernières années la salle du conseil avant que celle-ci intègre la maison de village. Les deux pre-

mières opérations sont enfin terminées. Certains points de malfaçon sur lesquels nous ne voulions pas céder et restant donc en suspens, ont retardé leur achèvement, entraînant de facto le blocage du versement des subventions. Mais ce dossier est maintenant clos, un accord ayant été trouvé, les subventions seront même versées sur l'exercice 2018.



<https://moussy.fr/actualite/celebration-du-11-novembre-1918/>

Un moment heureux a presque balayé cette difficile année. Bien qu'il rappelle de douloureux souvenirs, la célébration du 11 novembre 1918 a permis de faire participer des moussyacois de toutes générations. Je retiens la lecture d'un poème lu par Rubis et Chloé, les textes des soldats par Robin et Ronan,

nos deux délégués au conseil intercommunal des jeunes, par Léna et Hadrien, ainsi que par Muriel, Elise, Armelle, Mario à la sono, Jean-Pierre notre porte drapeau. Citons aussi la participation des sapeurs-pompiers et la présence de nombreux habitants que je remercie ! Grâce à cette belle énergie, un moment de partage chaleureux a balayé pendant quelques instants beaucoup de doutes... Mais les événements qui ont débuté la semaine d'après et qui plongent maintenant notre pays dans une incertitude douloureuse mais peut-être indispensable, ramènent à la réalité.

Quand chacun de nous regardera-t-il dans la même direction pour avancer ensemble et permettre ainsi de construire demain ?

Le conseil municipal et moi-même, souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Philippe Houdaille

Vie du village

Pour le bien de tous...



• Naissance 2018



Julyan RODRIGUEZ DA RICHARD né le 15 juillet,
Louis FROT né le 12 août,
Ryan MOREL né le 28 octobre.

Le Conseil municipal adresse ses vœux de belle vie aux parents et leur enfant.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les députés représentant la France au Parlement européen. Notre pays bénéficie de 79 sièges, soit cinq de plus que lors de la législature précédente.

• Une nouvelle commission

Jusqu'à présent, la gestion des listes électorales était réalisée par la commission administrative de révision des listes électorales". Celle-ci était composée du maire, d'un



représentant nommé par le préfet et un autre nommé par le président du tribunal de grande instance.

A compter du 1er janvier 2019, cette commission va disparaître. Les administrés pourront s'inscrire tout au long de l'année et c'est la mairie qui validera ou non les demandes d'inscription ou de radiation.

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 a réformé les modalités des listes électorales en instaurant pour chaque commune la mise en place d'une commission de contrôle.

Son rôle sera d'examiner les recours administratifs déposés par les électeurs à la suite des décisions de refus d'inscription ou de radiation prises en leur rencontre. Elle devra notamment se réunir entre le 2 et le 5 mai 2019 pour contrôler la liste électorale constituée pour le scrutin des élections européennes du 26 mai 2019.

La commission est composée de :

- **Elise MENARD**, conseillère municipale,
- **Marie MAT**, déléguée de l'administration désignée par le préfet,
- **Séverine PICARD**, déléguée désignée par le président du tribunal de grande instance.



- **Le respect, pas l'incivilité**
L'arrêté municipal n° 201803

réglémentant l'aire de l'étang au lieu-dit « la fontaine du Bellay » fait suite aux différentes incivilités sur le territoire de la commune et en vue d'assurer la protection dans une zone protégée où flore et faune abondent.

• Eclairage public

L'arrêté 201802 a été pris pour réglementer l'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Ces arrêtés sont à télécharger sur <https://moussy.fr/notre-village/nos-publications/>

• Fibre optique

La commercialisation est prévue d'ici le mois de février ou mars 2019. Les fournisseurs d'accès connus à ce jour sont KNET, OZONE NORDNET et VIDEO FUTUR.

Une réunion publique organisée par le syndicat VONUM et la société VOFI sera planifiée au début de l'année 2019. La date sera connue en janvier.

www.valdoisefibre.fr

Travaux

RD 159

Une nouvelle couche de roulement sur la RD 159 en direction de Brignancourt a été réalisée en septembre dernier.

- Longueur : 1,4 km,
- Enrobé : 1 200 tonnes,
- Coût : 110 000 €.

Le Conseil départemental a pris ces travaux intégralement à sa charge. Le conseil municipal adresse ses remerciements à cette collectivité locale.

Contrat rural

Les travaux relatifs au contrat rural s'achèvent. Les premières (construction des ateliers communaux) et deuxième (construction de la maison de

village) opérations sont désormais terminées.

La troisième opération touche à sa fin.

Quelques aménagements extérieurs sont encore à réaliser mais ils ne devraient pas nécessiter de dépense financière conséquente.

Restauration de la cloche

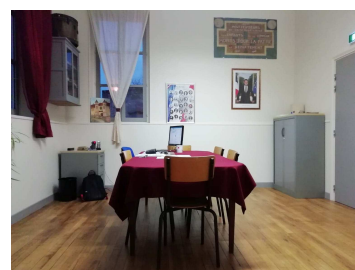
La cloche de l'église va pouvoir être restaurée. En effet deux subventions, l'une à hauteur de 20 % allouée par le département du Val d'Oise et l'autre de 50 % par le PNR ont été acceptées cet automne. A noter qu'une convention avec la fondation du patri-

moine avait été signée en septembre dernier. Celle-ci ne donnant rien, il a été décidé d'y mettre fin.

Prévisions 2019

Enceinte de l'église : Dans les investissements prévus en 2019, l'aménagement du vieux cimetière consistant à la reprise des concessions d'une part et de l'engazonnement d'autre part devraient pouvoir être réalisés.

Aménagement du stationnement rue du Moulin-neuf : Dans le cadre de la réflexion de cet aménagement, un comptage de véhicules a été réalisé pendant 1 semaine



Les bureaux de la mairie rénovés

en novembre dernier sur une portion entre l'église et la mairie. Il en ressort une circulation sur cette portion de 503 véhicules / jour, tous types de véhicules confondus (dont 12 poids lourds / jour,) dans les deux sens de circulation.

Gros plan sur...

... L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE À MOUSSY

Elle arrive et avec elle, le très haut débit à internet dans notre village également.

Vous l'aurez peut-être constaté, les travaux entre la commune de Commeny et celle de Moussy ont consisté en la pose de la fibre optique pour alimenter les habitations de notre village. Au cœur de celui-ci, la fibre sera passée dans les fourreaux existants, évitant ainsi d'inutiles travaux de génie civil.

Petit retour en arrière : Créé en 2015 à l'initiative du Département, le syndicat Val d'Oise Numérique (VONum)

a attribué en février 2017 à Val d'Oise Fibre (VOFI), société ad hoc créée par sa maison-mère TDF, la délégation de service public pour concevoir, construire,

discrimination garanti par le catalogue de services et de tarifs annexé à la convention de service public. À noter que, dans 25 ans, ce réseau d'un coût total de 100 millions d'euros, dont 15

Dans le cas des pavillons, le réseau s'arrête devant les habitations.

Le fournisseur d'accès retenu par l'abonné assurera les derniers mètres qui séparent le Point de Branchement Optiques (PBO) à l'intérieur de l'habitation. Il posera également la Prise Terminale Optique appelée PTO sur laquelle votre box internet devra être raccordée. Des frais d'accès au service peuvent être facturés (de l'ordre de 149 € à 249 € suivant le type de raccordement en aérien ou en souterrain) par le FAI. Ils sont le plus souvent offerts par les opérateurs pour fidéliser leurs clients.



exploiter et commercialiser ce réseau optique auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI). Cette commercialisation se fait dans un cadre de transparence et de non-

de subventions publiques, reviendra en bien de retour à la collectivité Val d'Oise Numérique qui est le maître d'ouvrage de ce projet ambitieux.

Raccordement :

Alors faites jouer la concurrence !

En avant pour Moussy 3.0 !!



Divers

Pour VOTER,



Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Attention ! Dans tous les cas, vous devez accompagner votre demande du formulaire (Cerfa n°12669*01) et des pièces exigées.

Vous devez vous munir :

- d'une pièce d'identité (valide),
- d'un justificatif de domicile,
- du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Déchetterie

Hiver : (01/10 – 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

Été : (01/04 – 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h/14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 2003 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

Formulaire à télécharger sur la page du site internet

<http://www.moussy.fr/vos-demarches>



• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engen-

drant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8h30 - 12h et 14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h et 16h - 19h uniquement les travaux de jardinage.

Rappel : Le tapage nocturne 22 heures - 7 heures est une infraction passible d'une amende en application de l'article R623-2 du code pénal.

Convention

La convention de mise à disposition de notre agent communal entre les mairies de Moussy et de Boissy l'Aillerie, à raison de 2 jours hebdomadaires est reconduite à compter du 1er janvier 2019 sans fin de validité.

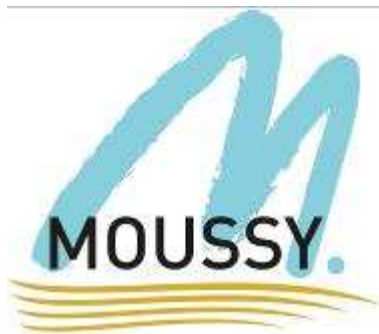


Soyons citoyens et ramassons les déjections canines !

Les propriétaires de chiens sont nombreux à s'y astreindre, mais certaines personnes négligent encore cette simple civilité. Si tous y étaient attentifs, les bénéfices pour les lieux publics seraient considérables : plus besoin de regarder le sol en permanence ! Le village serait encore plus avenant, charmant et agréable. Et notre agent communal n'aurait plus à vivre de moments délicats lorsqu'il tond ou débroussaille les espaces verts.

• On ne le répètera jamais suffisamment !





1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

■ ■ ■ Plus d'infos, retrouvez-nous
sur le Web !

<http://www.moussy.fr>



Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi**.

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de mairie - vous accueillera.
Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :



- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un fax au 09 72 37 70 17
- ⇒ Envoyer un courriel : mairie@moussy.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairie@moussy.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Fêtes de fin d'année - Invitation

Dimanche 16 décembre 2018 - 16 heures

Maison de village

Les moussyacois sont toutes et tous conviés - Vous êtes les bienvenus



La fête pour l'arbre de Noël se déroulera le dimanche 16 décembre à 16 heures

Petits et grands sont conviés à ce moment festif à la maison de village (mairie).

Le père Noël effectuera la distribution des jouets aux enfants et des colis à l'intention des séniors qui n'ont pas participé au voyage de septembre.

Enfin, pour terminer cet après-midi que nous espérons agréable, il vous sera offert le verre de l'amitié accompagné d'amuse-bouche divers et variés.



Moussyt'on a rapporté
la somme de **724,47 €**

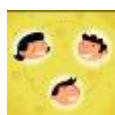
Ventes de produits : 467,47€
Dons : 257,00 €



MERCI



La crèche installée à l'église par des habitants du village est visitable les samedis et dimanches après-midi jusqu'au 6 janvier.



Cette lettre d'information a été rédigée par la commission communication

